

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1221

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A situation différente, réponse différenciée

Tandis que les offres d'emploi remplissent à nouveau plusieurs fois par semaines des cahiers entiers dans les grands journaux alémaniques, les statistiques confirment mois après mois la persistance d'un taux de chômage élevé dans les cantons de la Suisse latine. A situation différente, réponse différenciée disent les socialistes, qui préconisent notamment un appui sélectif aux investissements et au capital-risque en Suisse romande et au Tessin.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Anni Stroumza
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Christian Ogay
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(yj) La politique conjoncturelle, c'est, dans notre pays, matière fédérale. D'où les réponses souvent inadéquates données aux récessions, comme au début des années huitante: les programmes Furgler étaient arrivés trop tard pour Zurich et, déjà, n'avaient pas la force voulue en Suisse romande.

La politique régionale de la Confédération, c'est une possibilité d'intervention en faveur des régions de montagne (LIM) et des régions – périphériques le plus souvent – dont l'économie est menacée (Arrêté Bonny). Tant pis pour les plaines en crise et les agglomérations en difficultés.

Au vu des disparités économiques entre la Suisse alémanique dans son ensemble et la Suisse latine, il s'impose désormais de combiner les mesures de politique conjoncturelle et régionale. Il y va de la solidité du lien confédéral, comme on dit le Premier Août, ou de la nécessaire solidarité par-dessus la Sarine et le Gothard, comme on devrait dire – et faire – tout au long de l'année.

Appui aux entreprises

Les socialistes suisses proposent donc des mesures de relance applicables dans les seuls cantons où sévit un taux de chômage nettement supérieur à une moyenne nationale qui ne veut pas dire grand chose.

Outre un généreux bonus à l'investissement, qu'il s'agisse d'organiser en tenant compte des expériences faites ces dernières années, on développerait une forme d'appui aux entreprises, qui reste à la fois contraire aux mentalités des investisseurs suisses et ardemment souhaitée par les managers des jeunes sociétés: la mise à disposition, des PME notamment, d'un vrai capital-risque.

Ce mode de financement, appliqué à l'amorçage (seed) ou au démarrage (start up), constitue un pari non gagné d'avance et implique de la part de l'investisseur un engagement de copropriétaire, pas de simple prêteur. Si le pari réussit, il se repaie en pompant la rente d'exclusivité acquise grâce à son intervention. A défaut, pour dire les choses trivialement, le risque pris l'emporte sur le capital escompté. Ce qui arrive paraît-il huit ou neuf fois sur dix dans les meilleures sociétés suisses de capital-risque. Lesquelles se couvrent en diversifiant leurs placements, notamment à l'étranger, où elles font largement

plus de la moitié de leurs affaires.

Pour les inciter à travailler davantage sur place, notamment en Suisse romande, où les PME et les jeunes entrepreneurs se plaignent régulièrement de la frilosité des banques, rien ne servirait de leur opposer une concurrence publique censée assumer les «mauvais» risques, ceux qui exigent une audace particulière de la part de l'investisseur. Il serait plus utile de mettre en place, avec l'aide par exemple de coopératives d'économie mixte, un système de garantie ou de caution qui permettrait aux sociétés de capital-risque, et d'abord aux plus proches des banques cantonales, de prendre les paris voulus sur ces ferments de croissance que peuvent être les innovations et développements en mal de financement, spécialement dans les régions où l'emploi et la conjoncture languissent.

Evidemment, le capital-risque n'a rien d'une spécialité suisse. Dans notre pays, les banquiers et autres créanciers recherchent plus qu'ailleurs encore la sécurité. Cette exigence s'accommode mal de placements risqués – sauf sans doute dans l'immobilier où certains investisseurs, lémaniques et tessinois en particulier, ont tenu à s'illustrer dans les années fastes de la spéculation triomphante. Pour tout simplifier, les gérants des plus importants capitaux, ceux des caisses de pension, n'ont pas la possibilité de tenter des placements audacieux, fussent-ils souhaitables pour l'économie générale.

Obsession sécuritaire

Encore échaudé, après dix ans, par l'échec en votation populaire de son projet de garantie contre les risques à l'innovation, le Conseil fédéral ne semble pas vouloir reprendre l'initiative en matière de capital-risque, comme il l'indiquait dans son rapport de mars dernier en réponse à une intervention PDC. Reste à trouver aux Chambres une majorité disposée à aller de l'avant, dans le sens de la proposition socialiste.

Pour cela, il faudra sauter par-dessus beaucoup d'ombres et faire preuve de capacité d'innover; car il s'agit de surmonter une mentalité terriblement sécuritaire (pour les placements aussi), d'inventer un mode d'intervention régionalisée et de mettre au point une nouvelle forme de collaboration entre le secteur financier privé et les fonds publics. ■